

Note pour la deuxième séance du groupe CNIS (14/09/2010)

La nomenclature Ethos

MM

La Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA), créée en 1989, est chargée par la Commission Européenne, qui la finance à cet effet, de produire chaque année un rapport sur la question des *homeless* dans l'Union Européenne. Jusqu'en 2008, ce rapport s'est appuyé sur les rapports nationaux rédigés par des experts de chaque pays, réunis au sein de *The European Observatory on Homelessness*. Le dernier rapport en ligne sur le site de la FEANTSA (www.feantsa.org) date de 2008. Une revue, *Homeless in Europe/ Sans-abri en Europe*, est venue se substituer partiellement à ces rapports annuels.

L'Observatoire a établi une définition des sans-domicile afin de collecter des données comparables dans les différents pays. Le premier rapport (1992) utilisait une définition très liée aux services d'aide : *a homeless person is someone who, having lost or left his/her accommodation, cannot resolve the problems involved and seeks or receives help from social or voluntary agencies*. Les sans-domicile qui n'utilisaient pas de tels services étaient qualifiés de *hidden homeless*.

Dès le deuxième rapport l'Observatoire a mis en œuvre une liste de situations plus ou moins proches de la rue et inspirées des différentes définitions, pratiques, ou législations européennes, en particulier britanniques : *It is possible to identify a number of circumstances which can be combined to form a definition of homelessness. These are :*

- *rooflessness (i.e., sleeping rough)*
- *houselessness (i.e., living in long term institutions or in bed and breakfast or short term "guest" accommodation);*
- *insecure accommodation (for example with no or a very short-term contract);*
- *inferior or sub-standard housing conditions.*

Cette liste s'est développée dans les éditions successives. Puis, à partir de l'édition de 2003 (Edgar *et al.*, 2003), l'Observatoire a cherché à replacer la question des sans-domicile dans le cadre plus large de l'exclusion du logement, et à interpréter les éléments de la liste comme des difficultés dans les trois domaines principaux qui, selon ces chercheurs, constituent le logement : l'aspect physique, l'aspect légal, et l'aspect social (la possibilité de disposer d'un espace privé et d'y avoir des pratiques de sociabilité, « *the possibility to maintain privacy and enjoy relations* ») (tableau 3).

Pour chaque domaine, il peut y avoir difficulté ou non. Le croisement de la présence ou l'absence de difficulté sur ces trois domaines définit huit (2x2x2) situations par rapport au logement. Si l'on exclut le cas où il n'y a aucune difficulté dans aucun domaine, il reste 7 catégories de difficulté (tableau 1).

Même si le détail en est différent, les deux premiers domaines proposés par l'Observatoire sont proches des deux premières dimensions définies par la classification du groupe du CNIS qui a rendu ses travaux en 1996. Le troisième, le domaine « social », permet d'introduire des

difficultés comme celles liées au surpeuplement ou à la violence domestique, présente dans la législation anglaise qui définit les personnes prioritaires pour un relogement.

Le passage à une définition « opérationnelle » conduit à une classification qui se rapproche d'une liste, avec des doubles comptes possibles. La typologie actuelle - il s'agit d'une proposition évolutive - a pour nom Ethos (*European Typology of Homelessness and housing exclusion*) et sa version 2007 est présentée dans le tableau 2.

Tableau 1 : Les trois domaines retenus par la FEANTSA

		Conceptual Category	Physical Domain	Legal Domain	Social Domain
homelessness	1	Rooflessness	No dwelling (roof)	No legal title to a space for exclusive possession	No private and safe personal space for social relations
	2	Houselessness	Has a place to live, fit for habitation	No legal title to a space for exclusive possession	No private and safe personal space for social relations
	3	Insecure and Inadequate housing	Has a place to live (not secure and unfit for habitation)	No security of tenure	Has space for social relations
	4	Inadequate housing and social isolation within a legally occupied dwelling	Inadequate dwelling (unfit for habitation)	Has legal title and/or security of tenure	No private and safe personal space for social relations
Housing exclusion	5	Inadequate housing (secure tenure)	Inadequate dwelling (dwelling unfit for habitation)	Has legal title and/or security of tenure	Has space for social relations
	6	Insecure housing (adequate housing)	Has a place to live	No security of tenure	Has space for social relations
	7	Social isolation within a secure and adequate context	Has a place to live	Has legal title and/or security of tenure	No private and safe personal space for social relations

Référence : Meert Henk, Edgar Bill et Doherty Joe, 2004, *Towards an operational definition of homelessness and housing exclusion*, Conférence de l'ENHR, Cambridge, 2-6 juillet 2004, <http://www.enhr2004.org/delegates.asp>.

Lecture : Catégorie 1 : une difficulté dans chacun des trois domaines envisagés (trois cases grisées). Catégories 2., 3. et 4 : une difficulté dans deux des trois domaines envisagés (deux cases grisées). Catégories 5., 6. et 7 : une difficulté dans un seul des trois domaines envisagés (une case grisée).

Tableau 2 : Ethos 2007, la typologie européenne de l'exclusion liée au logement établie par la FEANTSA

		Catégorie opérationnelle		Situation de vie		Définition générique	
Catégorie conceptuelle	Sans abri	1	Personnes vivant dans la rue	1.1	Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation	
		2	Personnes en hébergement d'urgence	2.1	Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix	
	Sans logement	3	Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1	Foyer d'hébergement d'insertion	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte	
				3.2	Logement provisoire		
				3.3	Hébergement de transition avec accompagnement		
		4	Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1	Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte	
		5	Personnes en hébergement pour immigrés	5.1	Logement provisoire / centre d'accueil	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants	
				5.2	Hébergement pour travailleurs migrants		
		6	Personnes sortant d'institutions	6.1	Institutions pénales	Pas de logement disponible avant la libération	
	6.2			Institutions médicales	Reste plus longtemps que prévu par manque de logement		
	6.3			Institutions pour enfants/homes	Pas de logement identifié (par ex au 18 ^e anniversaire)		
	7	Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1	Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex sans-abri (normalement plus d'un an)		
			7.2	Logement accompagné pour ex sans-abri			
Logement précaire	8	Personnes en habitat précaire	8.1	Provisoirement hébergé dans la famille/ chez des amis	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement		
			8.2	Sans bail de (sous)-location	Occupation d'une habitation sans bail légal Occupation illégale d'un logement		
			8.3	Occupation illégale d'un terrain	Occupation d'un terrain sans droit légal		
	9	Personnes menacées d'expulsion	9.1	Application d'une décision d'expulsion (location)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels		
			9.2	Avis de saisie (propriétaire)	Quand le prêteur possède un avis légal de saisie		
10	Personnes menacées de violence domestique	10.1	Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violence domestiques			
Logement inadéquat	11	Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1	Mobile homes ¹	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel		
			11.2	Construction non conventionnelle	Abri, baraquement ou cabane de fortune		
			11.3	Habitat provisoire	Baraque ou cabine de structure semi-permanente		
12	Personnes en logement indigne	12.1	Logements inhabitables occupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction			
13	Personnes vivant dans des conditions de surpeuplement sévère	13.1	Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables			

Référence : FEANTSA, septembre 2008, *Comment évaluer l'exclusion liée au logement*, http://www.feantsa.org/files/indicators_wg/policystatements/homelessnessmeasurement_sept_2008fr.pdf.

¹ Les termes sont ceux de la Feantsa, mais une traduction plus exacte serait « habitations mobiles »

Ethos et les comparaisons internationales

Outre les doubles comptes possibles et la nécessité de les évaluer, qui se présentent pour toute classification, certaines situations par rapport au logement sont difficiles à mesurer, comme celles des personnes maintenues dans un établissement de santé faute d'autre logement ou en prison sans logement prévu pour la sortie. De plus, d'autres difficultés sont renforcées par le cadre international de l'exercice. D'une part, certaines catégories ont un sens dans un contexte national et pas dans un autre, et les compromis qu'on doit adopter pour réaliser des comparaisons ne peuvent être tous satisfaisants. D'autre part, les politiques sociales et les cultures des pays de l'Union étant encore assez largement différentes, on peut arriver à des résultats paradoxaux.

Ainsi, les femmes victimes de violence domestique, classées comme *homeless* dans la législation anglaise, figurent dans la catégorie opérationnelle 10 de ETHOS (qui fait partie du « logement précaire »). Il y est suggéré de prendre comme indicateur les enregistrements par la police. Or la violence domestique est difficile à définir et à mesurer de façon précise et uniforme d'un pays à l'autre. En effet, la violence déclarée dans des enquêtes auprès de l'ensemble de la population et celle enregistrée par la police dépendent du niveau de prise de conscience dans la population et dans la police, et des différentes campagnes menées pour accroître cette prise de conscience. Dans le cas des femmes, des enquêtes ont montré que de toutes les formes de violence, la violence domestique est le plus rarement rapportée à la police par les femmes concernées. Ainsi, en 2000, l'IDUP (l'Institut de Démographie de l'Université de Paris) a conduit une enquête statistique sur ce thème, l'ENVEFF (Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France). Cette enquête contient une description des différentes démarches entreprises par les femmes victimes de violence : contacter la police ou la justice, les services sociaux, les associations, les avocats, les travailleurs sociaux etc. Parmi les victimes de violence domestique, seulement 13 % l'avait signalé à la police, beaucoup moins que dans toute autre situation de violence (Fougeyrollas-Schwebel et Jaspard, 2002).

Cette difficulté, présente au niveau national, empire si on veut utiliser ces données dans des comparaisons internationales. Maryse Jaspard (2005) a ainsi montré que les comparaisons utilisant des enquêtes analogues à ENVEFF produisent des taux beaucoup plus élevés dans les pays, comme le Canada ou l'Europe du Nord, dans lesquels le problème de la violence domestique a été pris en compte beaucoup plus tôt, et où la prise de conscience et les campagnes d'information sont très antérieures aux enquêtes. Il en est sans doute de même pour les incidents enregistrés par la police.

Il en est aussi probablement de même pour la mesure des catégories opérationnelles 12 (personnes en logement indigne) et 13 (personnes vivant dans des conditions de surpeuplement sévère), dans la mesure où les normes choisies sont les normes nationales.

Références

Edgar Bill, 2009, *European Review of Statistics on Homelessness*, FEANTSA, <http://eohw.horus.be/code/EN/pg.asp?Page=1139>

Edgar Bill, Doherty Joe, Meert Henk, 2003, *Review of Statistics on Homelessness in Europe*, FEANTSA, http://www.feantsa.org/files/transnational_reports/EN_StatisticsReview_2003.pdf

Edgar Bill, Harrison Matt, Watson Peter et Busch-Geertsema Volker, 2007, *Measurement of Homelessness at European Union Level*, European Communities, http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/2007/study_homelessness_en.pdf

Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Jaspard Maryse, 2002, "Violences envers les femmes: démarches et recours des victimes. Les apports de l'enquête ENVEFF" [Violence against women: responses and resources of victims. Insights from the ENVEFF survey], *Archives de politique criminelle*, 125-146.

Jaspard Maryse, 2005, *Les violences contre les femmes*, Paris : La Découverte, collection Repères/ sociologie.

Marpsat Maryse, 2006, *Services for the homeless in France : description, official statistics, client recording of information*, rapport pour l'Université de Dundee/ la DG Emploi de la Commission Européenne, septembre 2006 ; 2007, Document de travail de l'INED, n°149.